

**Fiche d'informations légales
destinée à rencontrer les exigences
des articles III.74, III.76 et XIV.3 CDE**

Madame, Monsieur,

En exécution des articles III.74, III.76 et XIV.3 du Code de droit économique, nous vous communiquons les informations légales suivantes, qui sont relatives à la forme, la structure, l'organisation et le fonctionnement de notre atelier d'architecture.

1. **Nom** : **AAKV SPRL – Architecture & Energie**
2. **Forme juridique** : **SPRL** société ayant emprunté la forme d'une société civile professionnelle à responsabilité limitée.
3. **Adresse** : **Route de Genval 32 – 1380 Ohain (LASNE)**
4. **Adresse électronique** : **info@aakv.be**
5. **Numéro d'entreprise** : BCE n° **BE 0450 104 942**
6. **Organisation professionnelle** : Ordre des Architectes, Conseil francophone et germanophone – Organe disciplinaire : Conseil de l'Ordre de la Province du Brabant Wallon.
7. **Titre professionnel** : **Société civile professionnelle d'Architectes.**
Plus d'informations sur notre activité professionnelle, voyez notre site internet : **www.aakv.be**
8. **Pays ayant octroyé ce titre professionnel** : **Belgique.**
9. **Règles professionnelles applicables** : Voyez le Code déontologie des architectes consultable via le site www.ordredesarchitectes.be, rubrique générale « *architecte, ma profession* », sous rubrique « *cadre juridique* », onglet « *règlements relatifs à l'exercice de la profession* », sous-onglet « *règlement de déontologie du 16 décembre 1983 établi par le Conseil National de l'Ordre des Architectes* ».

10. **Conditions générales applicables** :

Voyez le contrat Architecte-Maître de l'ouvrage en annexe.

11. **Prix du service déterminé au préalable ou méthode de calcul des honoraires** :

Voyez le contrat Architecte-Maître de l'ouvrage en annexe.

12. **Modalités de paiement** :

Voyez le contrat Architecte-Maître de l'ouvrage en annexe.

13. Caractéristiques de la prestation de service :

Voyez le contrat Architecte-Maître de l'ouvrage en annexe.

14. Modalités de livraison et d'exécution :

Voyez le contrat Architecte-Maître de l'ouvrage en annexe.

15. Date de livraison :

Voyez le contrat Architecte-Maître de l'ouvrage en annexe.

16. Modalités de résiliation du contrat :

Voyez le contrat Architecte-Maître de l'ouvrage en annexe.

17. Assurances :

RC Professionnelle : 00/N.04740 auprès de la compagnie d'assurances PROTECT SA,
Chaussée de Jette 121 à 1080 BRUXELLES (Tél. : 02/411.41.14 – Fax : 02/411.19.29 –
info@protect.be